

# La Labellisation des Clubs FWBDS

**Saison**  
**2023-2024**



# Introduction

La FWBDS, en adéquation avec le projet de l'ADEPS promeut le développement de la danse en tant qu'activité à dimension artistique et sportive tant récréative que de haut niveau.

L'ADEPS, dans le cadre du DLTA soutient l'accompagnement des athlètes dès le début de leur parcours sportif. Ce dernier devant contribuer pour ceux qui le souhaitent à gravir les échelons pour atteindre le top belge voire le top mondial dans leur discipline spécifique.

Dans le cadre de ce projet sportif promouvant la qualité de l'encadrement de tous les praticiens d'une discipline sportive de danse, la FWBDS en parfaite adéquation avec la mission qui lui confiée veille à soutenir ses membres dans la formation de ses professeurs, dans le soutien de leur encadrement d'activités sportives.

Dans ce contexte, la FWBDS a établi un certain nombre de critères qui permettent aux clubs d'obtenir des labels de qualité.

Ces labels sont déterminés sur base de critères structurels auxquels les clubs affiliés répondent. Ces critères se répartissent entre le programme d'encadrement et d'entraînement proposé aux membres adhérents, le degré de qualification du personnel encadrant, le degré de participation active du club dans les instances et organisations régionales et nationales ou encore le degré de performance du club au niveau compétitif.

La labellisation est articulée autour de 3 niveaux : le label bronze, le label argent et le label or.

Nous continuerons à insister sur la mise en place de critères objectifs et vérifiables, tels qu'ils le sont dans le secteur de l'enseignement. Notre association est largement soutenue par la Fédération Wallonie Bruxelles : il est donc tout à fait logique que nous continuions à axer notre politique de labellisation vers la formation à long terme par des enseignants qualifiés.



Les documents justificatifs devront être transmis dans les délais fixés par nos communications relatives à la labélisation avant l'analyse des dossiers. L'envoi en temps et en heure de ces éléments est essentiel pour obtenir les aides relatives à cette labélisation.

La labellisation FWBDS permettra à nos clubs labellisés d'être mis en valeur via nos réseaux sociaux.

Pour terminer nous rappelons qu'il est impératif que votre club soit en ordre à tous points de vue avec la réglementation (statuts et ROI) de la FWBDS pour obtenir sa labellisation, ce compris : le fait d'avoir affilié tous ses membres ainsi que toutes les personnes participants à ses activités, d'avoir rentré la documentation relative au DEA, d'avoir transmis la dernière copie de ses statuts, d'avoir communiqué sa grille hebdomadaire d'activités, d'avoir communiqué le listing de ses moniteurs ainsi que des cours qu'ils dispensent.

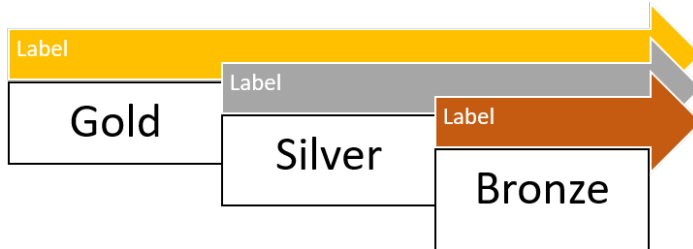
Ensemble, fédérons la danse!



# Labels

Il existe 3 niveaux de labels différents:

1. Label **BRONZE**
2. Label **ARGENT**
3. Label **OR**



Pour bénéficier d'une labélisation, le club doit respecter obligatoirement les critères fondamentaux fixés par le Conseil d'Administration.

Celui-ci se réserve le droit de mettre en place des processus de vérification des renseignements fournis par les clubs.

## Critères fondamentaux

### 1. Affiliation

- Le club doit être une personne morale disposant de comptes bancaires au nom de l'association. Il doit être complètement en ordre d'affiliation auprès de la FWBDs en date de la demande.

### 2. Infrastructure

- Le club doit organiser ses cours dans un local disposant d'un DEA.

### 3. Membres

- Le club doit avoir affilié tous ses membres ainsi sans exception à la FWBDs.
  - Toutes les personnes qui pratiquent une activité dans l'un des clubs affiliés doivent au préalable être affiliées à la FWBDs, y compris tous les moniteurs via une affiliation de membre adhérent. Une vérification comptable pourra être effectuée par la fédération.
  - Tous les participants aux compétitions organisées par l'un de nos cercles membres doivent disposer d'une affiliation de membre adhérent à la FWBDs et d'une licence de compétition.

### 4. Administratif

- Le club doit être en ordre financièrement vis-à-vis de la FWBDs.
- Le club doit respecter et faire respecter les règlements d'ordre intérieur et sportifs de la FWBDs.
- Le club en s'affiliant à la FWBDs s'engage à respecter le Code Ethique de la FWBDS. Il renouvèlera son engagement lors de l'introduction de la demande de labélisation
- Le club doit respecter les délais imposés en matière de transfert d'informations vers la FWBDS.
- Le club doit avoir transmis ses statuts mis à jour.

*Si les critères fondamentaux obligatoires sont respectés, des critères sportifs seront ensuite analysés et valorisés sur base d'une pondération de points.*

# Critères sportifs

Ils sont classés par rubrique

1. Les programmes d'encadrement et d'entraînement
2. La qualification des professeurs de danse ou du personnel encadrant l'activité
3. La collaboration FWBDS - Clubs
4. Les performances du club

Chaque rubrique abrite des critères de nature différente (voir tableau page 6).

## Particularité pour un professeur non-diplômé ADEPS :

Un professeur non diplômé aura un certain délai pour se mettre en bonne conformité avec les critères de qualification.

Le moniteur est responsable de la prise d'informations concernant les dates de sessions de formations : <https://www.facebook.com/FWBDS> ou <http://www.FWBDS.be>

Pour être Animateur, l'enseignant aura 6 mois pour avoir suivi une formation et 1 an pour être certifié/diplômé.

Pour être Initiateur, l'enseignant devra s'inscrire à la session de formation suivante (cours généraux ADEPS et spécifiques FWBDS). Il aura ensuite 2 ans pour être certifié/diplômé.

Pour être Éducateur, l'enseignant devra s'inscrire à la session de formation suivante (cours généraux ADEPS et spécifique FWBDS). Il aura ensuite 2 ans pour être certifié/diplômé.

ATTENTION : un club ne pourra choisir qu'un pôle de compétence (il convient donc de choisir le pôle le plus avantageux pour le club)

Un pourcentage sera calculé et le label sera octroyé sur base d'une moyenne obtenue :

Si moins de 75% = Label refusé

Si 75% et plus = Label Octroyé

Pour obtenir le label « **Argent** », il faudra obligatoirement avoir le label « **Bronze** » et répondre à des critères supplémentaires.

Pour obtenir le label « **Or** », Il faudra obligatoirement avoir le label « **Argent** » et « **Bronze** » et répondre à des critères supplémentaires.

## **Procédure**

***Remplissage et renvoi du dossier pour le 31 décembre au plus tard***

[CLIQUEZ ICI](#)

Résultat de l'analyse des candidatures et communication

Une fois les dossiers analysés par le comité d'analyse mandaté par le Conseil d'Administration de la FWBDS, une réponse sera envoyée aux clubs le 15 février au plus tard. Une période de réclamation courra jusqu'au 28 février au plus tard. La réponse définitive sera envoyée aux clubs le 5 mars 2021 au plus tard

Durée du Label :

Un label est octroyé pour une durée d'un an (sur une saison sportive)



# Echéancier

- 31 octobre au plus tard : Envoi du mail informatif aux clubs.
- 31 décembre : Clôture des rentrées des dossiers.
- 15 février : Envoi des résultats aux clubs et début de la période de réclamation.
- Fin mars : Communication des résultats via tous les canaux FWBDS.

## *Contacts*

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter Les responsables de la labellisation FWBDS :



**Michael Calloens :**



[Michael.calloens@FWBDS.be](mailto:Michael.calloens@FWBDS.be)

**Jennifer Riveira :**

[office@FWBDS.be](mailto:office@FWBDS.be)